

TULLE, le 31 Janvier 2012

DELEGATION AU MAIRE

(Délibération du Conseil Municipal du 17 mars 2008)

*Secrétariat Général
SC/CL*

Arrêtés du 31 Janvier 2012

N°6 : Arrêté portant approbation, pour régularisation, de la convention de mise à disposition à titre précaire et révocable avec la Communauté d'Agglomération de Tulle de locaux situés rue du 9 juin 1944 (Mise à disposition consentie à titre gratuit).

N°7 – Arrêté décidant l'encaissement d'un chèque de 1 027,65 € présenté par GROUPAMA D'OC correspondant au remboursement du sinistre survenu le 18 octobre 2011.

N°8 – Arrêté portant approbation du nouveau contrat de maintenance des logiciels Clarilog – Asset View Suite souscrit avec la Société CLARILOG France pour le service Informatique et décidant le règlement de la facture correspondante (Montant de la dépense : 550 € HT par an).

N°9 – Arrêté portant acceptation du contrat souscrit avec Monsieur Jean-Louis BREUIL pour l'entretien et l'accord des pianos du Conservatoire à rayonnement Départemental de Musique été de Danse de Tulle pour l'année 2012 et décidant le règlement de la prestation afférente (Montant de la dépense : 1 739,25 € TTC).

N°10- Arrêté portant approbation de l'avenant N° 10 à la convention souscrite avec l'Association de la Commune Libre du Trech pour l'occupation de locaux immeuble Turgot - 2 rue de la Bride (Montant du loyer : 464,27 € paran).

N°11 -Arrêté portant approbation de l'avenant N° 10 à la convention souscrite avec la CRAMCO pour l'occupation d'un local sis 21, avenue Alsace Lorraine (Montant du loyer : 6 025,96 € par an).

N°12 -Arrêté portant approbation de l'avenant n°3 à la convention souscrite avec l'association "Les FRANCAS" pour occupation de locaux dans le bâtiment des associations à Turgot – Rue de la Bride (Montant du loyer : 413,39 € par an).

N°13- Arrêté portant approbation de l'avenant n° 3 à la convention souscrite avec l'association "No Comment" pour occupation de locaux sis dans l'ancien bâtiment du "Couteau de Corrèze", ZAC de la Solane (Montant du loyer : 333,08 € par an).

N°14- Arrêté portant approbation de l'avenant n°3 à la convention d'occupation d'un local souscrite avec l'Association « CODERPA de la CORREZE » - Place Albert Faucher (Montant du loyer : 671,77 € par an).

N°15- Arrêté portant approbation de l'avenant N° 8 à la convention d'occupation de locaux sis Immeuble Turgot par l'Association Amnesty International (Montant du loyer : 162,02 € par an).

N°16- Arrêté portant approbation de l'avenant n° 3 à la convention souscrite avec l'Association des « Assistantes Maternelles de la Corrèze » pour l'occupation d'un local dans le bâtiment des associations Immeuble TURGOT - 2, rue de la Bride (Montant du loyer : 414,61 € par an).

N°17- Arrêté portant approbation de l'avenant n°4 à la convention souscrite avec le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles pour occupation de locaux – Place Albert Faucher (Montant du loyer : 333,07 € par an)

N°18- Arrêté portant approbation de l'avenant N°12 à la convention d'occupation de locaux par l'Association "Corrèze Environnement" - Immeuble Turgot 2, rue de la Bride(Montant du loyer : 421,71 € par an).

N°19- Arrêté portant approbation de l'avenant n°9 à la convention d'occupation de locaux par l'Association « Elisabeth My Dear » immeuble Turgot - 2 rue de la Bride (Montant du loyer : 185,27 € par an).

N°20- Arrêté portant approbation de l'avenant N°11 à la convention d'occupation de locaux par l'association « Généalogie en Pays de Tulle » - Immeuble Turgot, 2 rue de la Bride (Montant du loyer : 191,10 € par an).

N°21- Arrêté portant approbation, pour régularisation, de l'avenant de résiliation° à la convention souscrite avec l'association "UFC QUE CHOISIR" pour occupation de locaux dans le bâtiment des associations à Turgot – 2, Rue de la Bride.

N°22 – Arrêté portant approbation, pour régularisation, de la convention souscrite avec l'Association UFC Que Choisir pour l'occupation d'un local sis Place Albert Faucher (Montant du loyer : 400 € par an).

N°23- Arrêté portant approbation de l'avenant n°1 à la convention souscrite avec l'association UFC Que Choisir pour l'occupation d'un local sis Place Albert Faucher (Montant du loyer : 406,38 € par an).

Le Maire - Adjoint,

Dominique GRADOR.